

ce qui augmentera les investissements (usines et équipement) et débouchera en fin de compte sur un meilleur niveau de vie pour tous les Canadiens. Hélas, chaque élément de cette argumentation est fortement contestable.

Je suis heureux de dire que M. Brooks passe ensuite à l'examen de chacun de ces éléments.

Premièrement, rien ne permet de croire que les taux d'épargne sont trop faibles au Canada.

Certains semblent obsédés par l'idée que, si les Japonais ont un taux d'épargne de 150 p. 100, nous devrions avoir le même.

À l'échelle internationale, il est certain que les taux d'épargne au Canada sont très élevés.

Je recommande aux sénateurs d'en face d'emprunter ce livre à la bibliothèque et d'examiner les tableaux qui montrent que nous nous en sortons très bien au chapitre de l'épargne, et que, en moyenne, nous faisons mieux que la Communauté économique européenne, et manifestement mieux que les États-Unis. Seul le Japon fait mieux que nous.

En outre, comment savoir si une société doit collectivement épargner plus et consommer moins? C'est en fin de compte une question de jugement. Le compromis implicite qu'on accepte en augmentant l'épargne est que l'on favorise un transfert de consommation de la génération actuelle vers les générations futures.

Constatez qu'aucun de nos magnifiques maîtres économiques, amis du Parti conservateur, n'a l'intention de se priver du luxe que sont les automobiles et les actions en bourse. Non, ce sont les travailleurs qu'ils veulent exploiter, c'est leur argent qu'ils veulent prendre pour pouvoir l'investir au lieu du leur. C'est pourquoi nous avons des syndicats. C'est ça la solidarité, monsieur.

• (1730)

Le jugement moral sur lequel se fonde ce compromis ne semble peut-être pas prêter à controverse, surtout s'il est fait par la génération actuelle et s'il entraîne une baisse de la consommation courante de la part des gros revenus. Il est cependant tout aussi possible que la consommation actuelle qui est ainsi reportée soit celle des pauvres, qui auraient pu bénéficier de paiements de transfert du gouvernement, ou de ceux qui ont besoin des services de santé publique et d'éducation.

Souvenez-vous de ce que je vous disais plus tôt au sujet de cette nouvelle méthode merveilleuse de liquidation des services de santé, qui consiste à donner à Billy Vander Zalm les pleins pouvoirs sur ce secteur dans sa province, pour qu'il y fasse exactement ce qu'il veut, autrement dit pour qu'il abolisse l'égalité d'accès à ce service absolument vital, absolument central et absolument essentiel pour tous les Canadiens. Tout cela pour permettre aux riches d'économiser quelques sous. Et ce ne sont pas seulement les services de santé qui seront touchés, ce seront aussi les services d'éducation, et on aura alors tout lieu de se lamenter sur le fait que nos travailleurs ne sont pas assez bien formés. Voyez combien consacrent à la formation les pays qui ont des travailleurs très qualifiés. Voyez l'Allemagne, où les chiffres sont étonnants. Ils représentent trois ou quatre fois ce que nos entreprises consacrent à ce secteur.

Le sénateur Fairbairn: Puis-je vous poser une très brève question, sénateur Gigantès? Vous disiez il y a un instant que les personnes qui sont tout en bas de l'échelle des revenus sont les plus pénalisées, mais je voudrais vous demander ce que vous

pensez de l'efficacité probable du crédit de TPS pour cette catégorie de gens? Le gouvernement prétend que cela compensera complètement l'argent supplémentaire qu'ils devront payer au titre de la taxe, alors que divers analystes estiment qu'on est loin du compte.

Le sénateur Gigantès: Je suis heureux que vous me posiez cette question. Prenons l'exemple d'un étudiant d'université qui a un revenu de 7 000 \$, et qui doit acquitter la TPS de 7 p. 100 sur ses achats. Placez cet étudiant au Québec, où il doit payer une autre taxe de 8 p. 100, ce qui fait en tout 15 p. 100. Autrement dit, sur une dépense de 100 \$, il paie 7 p. 100 de TPS, et les 8 p. 100 s'appliquent à 107 \$, ce qui donne en tout 15,49 \$. Arrondissons à 15,5 p. 100. Donc, sur un revenu de 7 000 \$, l'étudiant va devoir payer son loyer, se vêtir et, comme je le disais plus tôt, s'il est dans la moyenne, se nourrir à la cafétéria. Quand il achètera un yogourt, il sera taxé. Quand il achètera un sandwich en carton, il sera taxé. Quand il achètera une pizza, il sera taxé. Comme je parle ici d'étudiants consciencieux, je parle d'étudiants qui n'ont pas le temps de rentrer chez eux pour faire leur popote.

N'oubliez pas la règle: si c'est chaud, c'est taxable. Si l'étudiant veut échapper à la taxe, il va devoir s'équiper d'une cuisine. Quoi qu'il en soit, les 7 000 \$ entraînent plus de 1 000 \$ de taxe. L'étudiant va recevoir du Québec quatre fois 67, soit 248 \$. Il va payer 760 \$ de taxe de plus qu'aujourd'hui. Il faut soustraire de cette somme la partie des 748 \$ qui correspond à la taxe actuelle sur les ventes des fabricants, mais nous avons constaté que cette partie de la taxe sur les ventes des fabricants concerne les exportations, ce qui signifie que l'étudiant ne la paie pas actuellement. Elle frappe les produits exportés.

Nous avons vu aussi qu'il y a d'autres éléments de cette taxe sur les ventes des fabricants qui ne bénéficient pas aux consommateurs canadiens. Par exemple, les industries sont taxées sur les facteurs de construction des nouveaux édifices, ou sur l'achat de nouveaux équipements, ce qui ne touche pas immédiatement l'étudiant. En conséquence, même si on veut être le plus généreux possible envers le gouvernement, l'étudiant devra payer au bas mot 500 \$ de taxe de plus qu'aujourd'hui. Si une partie importante du revenu de l'étudiant, 7 000 \$ par an, est consacrée au loyer, environ 5 000 \$, 500 \$ représentent le quart de ce que l'étudiant a pour vivre. Cela ne peut pas marcher.

Il y a d'ailleurs une autre catégorie de citoyens qui sont à maints égards dans une situation peut-être encore plus tragique. Nos chercheurs ont voulu savoir combien de mères réclament effectivement le crédit d'impôt pour enfants. Surtout, combien de mères pauvres le réclament?

Le sénateur Fairbairn: Exactement.

Le sénateur Gigantès: Quatre-vingt-cinq pour cent.

Extraordinaire. Quatre-vingt-cinq pour cent. Que représentent les 15 p. 100 restants? Combien de ces pauvres sont trop malades, trop fatigués, trop déphasés, trop n'importe quoi...

Le sénateur Fairbairn: Trop illettrés.

Le sénateur Gigantès: ... ou trop illettrés pour savoir remplir la paperasse nécessaire pour obtenir le crédit d'impôt pour enfants? De toute façon, comme ces personnes n'atteignent même pas le seuil de revenu imposable, elles ne remplissent pas de déclaration d'impôt sur le revenu. Et on voudrait nous faire croire que tous ces bons conservateurs vont d'un seul